

Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie

### LES FEMMES SONT

# POLITIQUE.



### RECONNAITRE.

prendre en considération et soutenir l'**expertise des** mettant en place des mécanismes de consultation en ce qui a trait aux dossiers relevant de la condition féminine ainsi qu'en leur accordant un financement leur permettant de remplir leur mission adéquatement;

### PPLIQUER ET INTEGRER

l'analyse féministe intersectionnelle et différenciée selon les sexes (ADS+) de manière transversale, tant au niveau du portrait, du plan d'action, de la mise en œuvre que de l'évaluation des projets et des programmes;

# METTRE EN PLACE

un **ministère** de la Condition féminine provincial remplaçant l'actuel Secrétariat à la condition féminine;

groupes de femmes travaillant sur le terrain, notamment en

## **HAUSSER**



### le salaire minimum à 15\$/heure

(avec indexation annuelle au coût de la vie) afin qu'une personne seule travaillant 35 heures par semaine sorte de la nauvreté.

# AMÉLIORER

l'accès à des logements sociaux, permanents, abordables, salubres et sécuritaires, surtout des logements avec soutien communautaire répondant aux normes d'accessibilité universelle, notamment en investissant dans la construction de 50 000 nouveaux logements sociaux;



# **IMINER**

les catégories à l'aide sociale en haussant toutes les prestations

au niveau de la mesure du panier à la consommation (MPC);

## **ADOPTER**

une **loi-cadre** au sujet de la conciliation famille-études-emploi prenant en compte les réalités des femmes aux emplois et aux horaires atypiques;

### ADOPTER

une loi sur la parité obligeant chaque parti politique à présenter au moins 40% de femmes lors d'une élection:



## ACCROÎTRE



es ressources d'hébergement de 2º étape en Montérégie;

# **AMÉLIORER**

les **conditions de vie des familles** en mettant en place une série de mesures sociales:

**OFFRIR** du **répit aux parents** ayant des enfants en situation de handicap ou aux besoins particuliers,

CONSOLIDER un réseau public de service de garde à contribution réduite et mieux répondre aux besoins de garde atypique,

**SOUTENIR** les proches aidantes en intensifiant les investissements dans les services publics de soutien

**EXEMPTER** totalement les pensions alimentaires pour enfants du calcul des prestations prévues pour les ménages dans toutes les lois sociales:

# FAIRE LA PROMOTION

de la contribution des femmes tant que dans la culture québécoise que dans l'histoire du Québec.

les suivis, améliorer l'accessibilité des services ainsi que mettre en place davantage de ressources communautaires et publiques en santé mentale répondant réellement aux besoins exprimés par les femmes et les filles;

### CONTACT

info@tcgfm.gc.ca • 450 671-5095